

Engagements passés des partis politiques provinciaux sur l'équité salariale

PARTI LIBÉRAL

- 2004 : Le Parti libéral appuie le projet de loi 77 sur l'équité salariale, proposé par Elizabeth Weir du Nouveau parti démocratique (NPD). Cette loi, qui aurait assuré l'équité salariale pour le secteur public et privé, n'est pas adoptée. Le *Premier rapport* du *Comité permanent de modification des lois*, qui fait suite aux délibérations du comité sur le projet de loi 77, *Loi sur l'équité salariale*, recommande de ne pas l'adopter¹. Le Parti libéral a participé, avec les conservateurs, à l'écriture de ce rapport :
« ... dans le cas où les mesures volontaires ne donneraient lieu qu'à des progrès limités, une loi sur l'équité salariale s'appliquant aux secteurs public et privé pourrait constituer la solution à l'écart salarial, pour permettre aux femmes de profiter de leurs droits garantis, pour susciter une plus grande productivité économique dans notre province et pour améliorer la qualité de vie de tous les gens du Nouveau-Brunswick. »²
- Plateforme, 2006 : Le Parti libéral s'engage à réunir tous les intervenants en matière d'équité salariale dans le but de légiférer dans le secteur privé.
- 2009 : La *Loi de 2009 sur l'équité salariale* est adoptée et couvre tout le secteur public.
- 2009 : Le gouvernement libéral décide d'instaurer un programme d'équité salariale pour cinq groupes de travailleuses et travailleurs qui offrent des services contractés par le gouvernement : Personnel de foyers de soins, de maisons de transition, de garderies, des services de soutien à domicile.
- 2010 : Le personnel des foyers de soins, représenté par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), a finalement signé un contrat de 4 ans avec leur employeur, l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick. Inclut : augmentations salariales totalisant en moyenne 19 % sur 4 ans, qui incluent augmentations économiques générales et redressements pour l'équité salariale. Il est rétroactif au 16 octobre 2008.
- 2009 : l'avant-veille de la Journée de l'équité salariale, la ministre responsable de la Condition de la femme, Mary Schryer, a dit que le gouvernement ne légifèrerait pas dans le secteur privé. Elle a ajouté que le gouvernement croit que le secteur privé suivra son « bon exemple »³
- 2010 : La Journée internationale de la femme (8 mars), le gouvernement provincial a, par la bouche de son ministre du Développement social, Kelly Lamrock, fait volteface en affirmant qu'il s'engage à légiférer dans le secteur privé. Cependant il ne donne aucun échéancier et ne promet pas que la loi fera partie du prochain programme électoral du parti.
- 2010 : La *Loi de 2009 sur l'équité salariale* et les règlements qui s'y rapportent entrent en vigueur en avril 2010.

PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

- 2005 : Le gouvernement progressiste conservateur lance « Faire face à l'impératif économique. Plan d'action sur l'écart salarial 2005-2010. » Ce plan est basé sur des mesures volontaires,⁴ mais la ministre responsable de la Condition de la femme affirme être prête à légiférer si les progrès sont limités.
- 2005 : Le Parti progressiste-conservateur détient la majorité au Comité de modification des lois qui a remis le rapport sur le projet de loi 77.
- 2009 : Lors d'une conférence de presse pour la Journée de l'équité salariale, le 27 novembre, la porte-parole de l'opposition du Conseil consultatif sur la condition de la femme et de Direction des questions féminines, Margaret-Ann Blaney, avoue que les mesures volontaires du Plan d'action sur l'écart salarial ne fonctionnent pas et que la situation a probablement empiré depuis 5 ans. Elle déclare que son parti aura une position claire quant à l'adoption d'une loi pour le secteur privé lorsqu'il dévoilera sa plateforme électorale.
- 2010 : La Journée internationale de la femme (8 mars), le chef du parti, David Alward parle encore de mesures volontaires. Aucun engagement par rapport à l'adoption d'une loi pour le secteur privé.

¹ [http://www.gnb.ca/legis/business/committees/reports/55-3/051222-la\(1\)-f.pdf](http://www.gnb.ca/legis/business/committees/reports/55-3/051222-la(1)-f.pdf), « Premier rapport du Comité permanent de modification des lois » 2005, p.2

² [http://www.gnb.ca/legis/business/committees/reports/55-3/051222-la\(1\)-f.pdf](http://www.gnb.ca/legis/business/committees/reports/55-3/051222-la(1)-f.pdf), « Premier rapport du Comité permanent de modification des lois », 2005, p.7

³ Evening News de la télévision Global Maritime TV le 27 novembre <http://www.globalmaritimes.com/video/index.html>, 17:00 à 14:43

⁴ <http://www.gnb.ca/0012/Womens-Issues/WageGap-f.pdf>, « Faire face à l'impératif économique. Plan d'action sur l'écart salarial 2005-2010 », p. 6

NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

- 2004 : La chef néodémocrate, Elizabeth Weir, introduit le projet de loi 77.
- 2009 : « Le NPD promulguera une loi sur l'équité salariale à la fois pour les secteurs public et privé. »⁵
- 2010 : La Journée internationale de la femme (8 mars), le chef du parti, Roger Dugay, annonce que l'adoption d'une loi pour le secteur privé fera partie de son programme électoral.

PARTI VERT

- 2010 : La Journée internationale de la femme (8 mars), le chef du parti, Jack MacDougall, annonce que l'adoption d'une loi pour le secteur privé fera parti de son programme électoral.

⁵ <http://ndp-npd.nb.ca/NPDFrench/page11.php> (page consultée le 20 novembre 2009)